

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 993 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications et compensations, le financement de réserves financières, le remboursement des prêts FIME, la fixation des taux d'intérêt des arrérages ainsi que le nombre de versements pour le paiement des taxes de l'année financière 2025

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Varennes le 9 décembre 2024.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 10 décembre 2024.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,

Mylène Rioux, OMA

Vyline Roux

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 10 décembre 2024 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 10 décembre 2024.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,

Myline Rioux Mylène Rioux, OMA